

SEANCE DU VENDREDI 13 AVRIL 2007

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation des Procès-Verbaux des séances des vendredis 23 février et 23 mars 2007.**
- Adoptés à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. GABELLE n° 6 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2007. Communication.**
- M. GABELLE présente les festivités prévues pour le 578^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc du 29 avril au 8 mai 2007.
- Quatre moments forts sont à relever :
- Orléans aux couleurs du moyen-âge vivra dans une atmosphère médiévale,
 - pour la première fois, un cortège partira des Tourelles à Saint-Marceau le 7 mai à 21h, véritable symbole historique,

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

- une évocation exceptionnelle aura lieu le 7 mai à 22 h 30 avec la cérémonie de remise de l'étendard suivie d'un son et lumière aux images animées sur la cathédrale,

- Orléans sera en fête durant toute la nuit du 7 mai ainsi que la journée du 8 mai.

M. GABELLE

n° 7 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2007. Attribution de subventions aux associations participantes.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations participant aux Fêtes de Jeanne d'Arc 2007, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 29 495 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 8 - **Association ANIM' MADELEINE. Attribution d'une subvention.**

Le Comité des Fêtes du quartier Madeleine vient d'être dissout et une nouvelle association dénommée ANIM'MADELEINE propose de reprendre une grande partie des animations de l'ancien Comité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 900 € à l'association ANIM'MADELEINE.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 4.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 39 voix.

Il y a 12 abstentions.

M. MARTIN

n° 10 - **Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur.**

Suite à la demande transmise par M. le Trésorier Général, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme concernant la S.C.I. de l'axe pour un montant de 157 €

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE. Garantie d'un emprunt de 18 000 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE pour le remboursement de la somme de 8 000 000 € représentant 44,44 % d'un emprunt d'un montant de 18 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de DEXIA Crédit Local. Ce prêt est destiné à renégocier un emprunt concernant une opération d'amélioration de 602 logements situés Quartier Dauphine à Orléans.

La Société d'H.L.M. FRANCE LOIRE s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 60 logements dans le cadre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 12 - **Service Civil Volontaire. Accueil de jeunes volontaires. Mise en oeuvre.**

Par délibération du 28 septembre 1990, la Ville a déjà affirmé sa volonté de favoriser l'engagement citoyen des jeunes en approuvant le principe de l'accueil « d'appelés objecteurs de conscience » dans les services municipaux.

A ce dispositif, fait suite le « Service Civil Volontaire » (S.C.V.), défini par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances.

L'objectif de ce nouveau dispositif est d'offrir à des jeunes, sur la base du volontariat, une expérience, une formation et un tremplin ; le tout en se rendant utile dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

La mise en place d'un S.C.V. au sein d'une collectivité nécessite au préalable de définir la nature des missions qui seront confiées aux jeunes volontaires et qui doivent recevoir un agrément de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.

La Ville propose d'établir une demande d'agrément de Service Civil Volontaire pour 3 ans et selon une prévision d'accueil de 20 jeunes durant cette période.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la mise en œuvre à la Ville du Service Civil Volontaire ;

2°) d'approuver les missions définies qui pourront être confiées aux jeunes volontaires.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Services municipaux. Recrutements pour besoins saisonniers. Année 2007. Surveillance de l'Ile Charlemagne. Approbation d'une convention à passer avec le S.D.I.S.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2007 ;

2°) d'approuver le tableau récapitulatif des emplois d'été 2007 ;

3°) d'approuver la convention à passer avec le S.D.I.S. relative à la mise à disposition de personnels afin d'assurer la surveillance des zones de baignade de l'Ile Charlemagne.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Démarche globale de prévention des risques professionnels. Programme d'actions 2007. Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

La Ville a sollicité le Cabinet BUREAU VERITAS pour réaliser un diagnostic Santé Sécurité au travail qui a révélé plusieurs axes d'amélioration sur lesquels la Ville a décidé de se positionner en s'engageant dans la mise en place d'une démarche globale de prévention des risques professionnels. Un programme d'actions a été retenu pour l'année 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter du Fonds National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignations une subvention au taux le plus élevé pour cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

n° 15 - **Soutien à la vie culturelle et artistique. Communication.**

M. CHAMPIGNY rappelle les objectifs de la Ville dans le soutien qu'elle apporte aux associations culturelles pour un équilibre entre les diverses disciplines artistiques :

- le théâtre,
- la danse,
- la musique,
- les arts visuels.

M. CHAMPIGNY

n° 16 - **Manifestation « Artistes en Ville » 2007. Exposition d'œuvres d'artistes dans les vitrines des commerces du centre ville et au C.H.R.O. Approbation de conventions de partenariat.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec le collectif KILOBUS et chacun des artistes : Gilles CAPTON, Dominique EMARD, Laurent VAUXION relatives aux expositions d'œuvres dans les vitrines des commerces du centre ville, dans le cadre de la manifestation « Artistes en Ville » du 27 avril au 12 mai 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 17 - **Compagnie de théâtre du Chat Pitre. Convention 2006-2008. Attribution de la subvention 2007. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville a passé une convention triennale 2006-2008 avec la compagnie de théâtre du Chat Pitre afin de contribuer à la mise en œuvre de ses projets, à la réalisation d'au moins une création pendant la durée de la convention et à la poursuite de sa recherche sur le plan du théâtre d'objet.

La compagnie de théâtre du Chat Pitre a intensifié au cours de l'année 2006 la diffusion de son spectacle « La Balle Rouge » qui a été accueilli pendant un mois dans le cadre d'un théâtre parisien.

Dans ses conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2006-2008 à passer avec la compagnie de théâtre du Chat Pitre, afin de préciser les modalités de financement de la compagnie au titre de l'année 2007 ;

2°) d'attribuer une subvention de 4 000 € à cette compagnie au titre de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 18 - **Compagnie de théâtre Aurachrome. Convention 2006-2008. Attribution de la subvention 2007. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville a passé une convention triennale 2006-2008 avec la Compagnie de théâtre Aurachrome afin de contribuer à la mise en œuvre de ses projets, à la réalisation d'au moins une création pendant la durée de la convention et à la poursuite de son exploration des liens entre le texte et le langage gestuel.

La compagnie de théâtre Aurachrome a intensifié au cours de l'année 2006 sa diffusion et son dernier spectacle Yavart a été accueilli dans le cadre de la programmation de la Scène Nationale de l'Allier.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2006-2008, à passer avec la compagnie de théâtre Aurachrome, afin de préciser les modalités de financement de la compagnie au titre de l'année 2007 ;

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

2°) d'attribuer une subvention de 8 000 € à cette compagnie au titre de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 19 - **Compagnie de danse Jasmina Prolic. Convention 2006-2008. Attribution de la subvention 2007. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville a passé une convention triennale 2006-2008 avec la compagnie de danse Jasmina Prolic afin de contribuer à la mise en œuvre de ses projets, à la réalisation d'au moins une création pendant la durée de la convention et à intensifier l'action culturelle transversale telle que le cycle de rencontres chorégraphiques consacrées aux balkans qui se déroulera dans le cadre du Théâtre Gérard Philipe en mai 2007.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2006-2008 à passer avec la Compagnie de danse Jasmina Prolic, afin de préciser les modalités de financement de la compagnie au titre de l'année 2007 ;

2°) d'attribuer une subvention de 5 000 € à cette compagnie au titre de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 20 - **Association Orléans Concours International de Piano. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2007. Approbation d'une convention biennale 2007-2008.**

L'association Orléans Concours International, créée et présidée par Mme Françoise THINAT, a pour objectif principal l'organisation sur un rythme de biennale du Concours International de piano XX^{ème} siècle.

Depuis 2004, un deuxième concours intitulé Brin d'Herbe a été mis en place à destination des enfants, son déroulement ayant un lien en alternance avec le Concours International.

Cette conjonction de moyens impliquant des dépenses supplémentaires pour l'association, la Ville souhaite accroître l'envergure de son accompagnement dans cette démarche de développement et de solidification des bases administratives et financières.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention biennale 2007-2008 à passer avec l'association Orléans Concours International de Piano, afin de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association dans la mise en œuvre de ses objectifs ;

2°) d'attribuer une subvention de 80 000 € à cette association au titre de l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 21 - **Cinéma Les Carmes. Travaux d'aménagement. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention à passer avec la Société Cinéma Les Carmes.**

Pour renforcer l'attractivité du cinéma et développer l'activité, la Société Cinéma Les Carmes va réaliser des travaux sur la façade et d'aménagement intérieur. En complément des aides extérieures apportées à cette Société par le Centre National de la Cinématographie (C.N.C.), la Ville souhaite participer au financement de ces travaux en s'inscrivant dans le cadre des aides aux entreprises ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacles cinématographiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Société Cinéma Les Carmes précisant les engagements de chacune des parties ;

2°) d'attribuer une subvention de 47 000 € T.T.C. pour 2007 à ladite Société.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **L'Astrolabe. Convention Scène de Musiques Actuelles. Approbation d'un avenant.**

L'Astrolabe, équipement culturel destiné aux Musiques Actuelles créé en 1999, a fait l'objet d'une délégation de service public consentie à l'association l'Antirouille, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Aux vues de ces dernières années d'activité et de la mise en place d'un mode de gestion mieux adapté, l'Etat a inscrit cet établissement dans le dispositif national Scène de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) pour une durée de trois ans.

L'Etat souhaitant proroger d'une année le dispositif S.M.A.C. pour le faire correspondre avec la fin de la délégation de service public, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention Scène de Musiques Actuelles, à passer avec l'Etat, la Région Centre et l'association l'Antirouille, afin de prolonger ce dispositif pour l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Gratuité d'entrée pour les personnes handicapées et les jeunes de moins de 18 ans. Approbation.**

Afin de développer la fréquentation des lieux culturels par les personnes handicapées et de participer pleinement au projet de démocratisation de l'accès à la culture pour tous les publics tout en respectant le principe de non-discrimination, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accorder la gratuité d'entrée au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais aux personnes souffrant d'un handicap ;

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

2°) d'accorder la gratuité d'entrée au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais aux jeunes de moins de 18 ans, âge de la majorité légale.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Muséum. Exposition « Petits coq-à-l'âne ». Partenariat avec le muséum de Neuchâtel. Approbation d'une convention. Fixation de tarifs.**

Après Neuchâtel (Suisse), Bucarest (Roumanie) et Genève (Suisse), le Muséum de la Ville d'Orléans présentera d'avril 2007 à janvier 2008 l'exposition temporaire « Petits coq-à-l'âne », conçue et réalisée par le muséum de la Ville de Neuchâtel.

Un catalogue de l'exposition et un jeu de mimes réalisés par le muséum de Neuchâtel sont également proposés aux visiteurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Ville de Neuchâtel afin de préciser les conditions de location de l'exposition « Petits coq-à-l'âne » moyennant un coût global de 26 000 €;

2°) de fixer le prix de vente du catalogue à 6,50 €T.T.C. et celui du jeu de mimes à 3 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Cathédrale Sainte-Croix. Signalétique intérieure. Participation à verser au Département du Loiret.**

Le Département du Loiret a décidé en 2005 d'engager une étude de diagnostic et de définition des besoins en signalétique intérieure de la Cathédrale d'Orléans, qu'il a confié à la Société AKULTERA de Tours pour un montant de 11 183 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de verser au Département du Loiret la subvention d'investissement d'un montant de 3 727,66 €T.T.C. au titre de la participation de la Ville à cette étude.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUPONT

n° 26 - **Installations classées pour la protection de l'environnement. Société MAINGOURD. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation. Avis à émettre.**

Une enquête publique est ouverte, du 22 mars au 23 avril 2007, concernant la demande de la Société MAINGOURD, située 26, route d'Orléans à La Chapelle Saint-Mesmin. Celle-ci est réalisée dans le cadre d'une mise à jour administrative des activités de fabrication de conserves de légumes.

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

L'établissement est soumis à autorisation vis à vis de la réglementation sur les installations classées. Les rubriques, pour lesquelles la Société MAINGOURD est classée, sont au nombre de huit.

Le rayon d'affichage étant de 3 km, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans est appelé à émettre un avis.

Compte tenu des éléments du dossier, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la régularisation administrative des activités de la Société MAINGOURD.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT
Mme d'AUX

n° 27 - **Agenda 21. Journées du développement durable 2007. Présentation des journées. Approbation de conventions de partenariat.**

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Ville s'est engagée à proposer des actions permettant que chaque citoyen prenne conscience de son pouvoir d'actions en terme d'éco-citoyenneté.

C'est pour contribuer à cette indispensable sensibilisation que les journées du développement durable des 2 et 3 juin 2007 sont consacrées, comme l'année dernière, au thème de la consommation responsable.

Près de 100 exposants, constituant un village de stands, seront réunis pour présenter leur savoir-faire, leurs actions et proposer leurs produits et leurs services. Des expositions, des spectacles et des animations de rue rythmeront également ces journées et offriront le moyen de s'informer et d'agir tout en se divertissant.

Afin de pouvoir donner l'ampleur souhaitée pour cette manifestation, la recherche de mécénat a été initiée.

Une mobilisation aussi importante que l'an passé a été obtenue.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes des conventions à passer avec le Crédit Coopératif, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole, la Poste, Leroy Merlin, Bio Centre, Fiat, Orléans Gestion et Vinci Park, pour l'organisation de ces Journées ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'A.D.E.M.E. et du Département du Loiret les subventions les plus élevées possibles pour l'organisation de ces Journées.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 28 - **Aides à une association menant des actions en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 350 € à l'association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans pour le tatouage et la stérilisation des chats errants.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

Mme MAUROY

n° 29 - **Relations Internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'une aide.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 400 € à la Compagnie HexActe afin d'aider ce jeune collectif d'acteurs professionnels, tous issus du Conservatoire d'Art Dramatique d'Orléans, pour sa première création, « Léonie est en avance » de Georges Feydeau. Elle a été sélectionnée pour être accueillie au Festival francophone de Cracovie, notre ville jumelle polonaise, qui aura lieu du 20 au 26 avril 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 30 - **Association d'anciens combattants. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 € à l'Union Nationale des Combattants pour l'Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre - Section du Loiret.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 31 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, selon le détail qui figure dans la délibération, pour un montant global de 3 408 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 32 - **Carnavals dans les écoles. Attribution de subventions.**

Pour la septième année, la Ville a organisé un « Carnaval des Enfants » des écoles du 1^{er} degré avec un défilé en centre ville le 31 mars 2007.

Parallèlement, les écoles organisent des carnavals dans leur quartier ou dans leurs écoles.

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions détaillées dans la délibération aux coopératives scolaires des écoles concernées, dont les montants globaux se répartissent ainsi qu'il suit :

- 2 668 € pour le « Carnaval des Enfants »,
- 5 817 € pour les carnivals de quartier,
- 360 € pour les carnivals dans les écoles.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 33 - **Concours d'expression artistique dans les écoles. Attribution de prix.**

Le concours d'expression artistique des écoles d'Orléans qui s'adresse à tous les enfants des écoles publiques et privées de la Ville, maternelles et élémentaires, a pour but de développer la pratique des arts plastiques.

Chaque année, un thème nouveau est proposé et les travaux des écoles sont traditionnellement exposés à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier courant janvier-février.

Les membres du jury décernent douze prix.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'attribution chaque année de 12 prix aux écoles primées du concours d'expression artistique ;

2°) de décider de l'acquisition de livres pour les écoles non primées.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE

n° 34 - **Associations de quartier logées par l'O.P.A.C. d'Orléans. Prise en charge des loyers. Attribution de subventions.**

Compte tenu du rôle social joué par les associations auprès des habitants d'Orléans dans les quartiers classés en Z.U.S., et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Ville propose à celles logées dans le parc de l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans d'accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s'acquitter de son loyer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions correspondantes aux associations détaillées dans la délibération, pour un montant global de 60 974,40 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 35 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 18 500 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 36 - **Installations sportives, patinoire, E.M.I.S. Actualisation des tarifs.**

Les tarifs d'utilisation des installations sportives pour le public et pour les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2006.

Il convient de les réactualiser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, à la patinoire et aux activités de l'E.M.I.S., tels qu'ils figurent dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2007.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 37 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives au titre du fonctionnement. Année 2007. Fixation du montant des subventions et versement des soldes.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution du solde des subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 256 600 €

Certaines subventions ayant fait l'objet d'une décision de versements d'acomptes lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2006, ces acomptes viendront en déduction des sommes à verser effectivement.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS – CIRCULATION- STATIONNEMENT

M. MONTILLOT

n° 38 - **Fourrière automobile municipale. Rapport annuel du délégataire de service public au titre de l'exercice 2004-2005. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu de la S.A.R.L. A.F.D. – D.E.P. EXPRESS, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, au titre de l'exercice 2004-2005.

Le Conseil Municipal prend acte.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 39 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de sept subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 57 310 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes avec les propriétaires ou les syndicats d'immeubles en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 40 - **Quartier Saint-Marceau. Rue de la Fontaine. Acquisition d'une parcelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir de Mme Denise COUTADEUR une parcelle de 463 m² située rue de la Fontaine, moyennant le prix de 20 €/m², soit un total de 9 260 €

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 41 - **Anciens logements d'instituteurs dans des groupes scolaires. Déclassement du domaine public. Vente à l'O.P.A.C. d'Orléans. Approbation.**

Par la délibération du 23 juin 2006, le Conseil Municipal a prononcé la désaffectation des logements de fonction à usage scolaire des écoles des Aydes 449, rue du faubourg Bannier et Antoine Lavoisier 40, rue Lavoisier, ce après avoir obtenu l'avis favorable de M. le Préfet et de M. l'Inspecteur d'Académie.

Afin de soutenir l'offre de logements sociaux, la Ville a proposé de céder ces différents logements à l'O.P.A.C. d'Orléans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de prononcer le déclassement du domaine public scolaire des biens suivants sans intérêt pour un usage public, préalablement à leur cession :

- au groupe scolaire des Aydes, une parcelle d'une surface de 148 m²,

- au groupe scolaire Antoine Lavoisier, une parcelle sur un terrain de 1 498 m² environ ;

2°) de décider la vente à l'O.P.A.C. d'Orléans desdites parcelles moyennant le prix de :

- 116 000 € pour la maison de ville des Aydes,

- 194 400 € pour l'ensemble de 4 logements au groupe scolaire Lavoisier.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 42 - **Acquisition d'un tracteur pour la Direction des Espaces Verts. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec la Société VAL EQUIPEMENT concernant l'acquisition d'un tracteur 4 roues motrices avec ses équipements pour la Direction des Espaces Verts pour un montant de 38 017,25 € T.T.C., et la reprise du véhicule ainsi réformé pour un montant de 6 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 43 - **Acquisition d'un véhicule léger aménagé pour le Centre de Production horticole. Prolongation du délai de livraison. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre de l'embellissement du centre ancien de la Ville, il a été nécessaire d'acquérir un véhicule léger aménagé pour le Centre de Production Horticole en vue de l'entretien du fleurissement, comme des contenants.

Compte tenu d'une rupture d'approvisionnement de l'acier et de ses dérivés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché, à passer avec la Société D.M.T. Equipements, afin de porter le délai de livraison de ce véhicule à 29 semaines.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 44 - **Groupe scolaire Michel de la Fourrière. Accessibilité du bâtiment principal. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés, à passer avec les entreprises suivantes, relatifs aux travaux d'accessibilité du bâtiment principal du groupe scolaire Michel de la Fourrière :

- avenant n° 1 au marché de l'entreprise PERDEREAU, lot n° 1, conduisant à une plus-value de 26 518,06 €T.T.C.,

- avenant n° 1 au marché de l'entreprise MAULAY, lot n° 2, conduisant à une moins-value de 3 212,81 €T.T.C.,

- avenant n° 1 au marché de l'entreprise CROIXMARIE, lot n° 5, conduisant à une plus-value de 4 604,60 €T.T.C.,

- avenant n° 1 au marché de l'entreprise AMO, lot n° 6, conduisant à une moins-value de 4 752,61 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 45 - **Propriété 30, rue Pasteur. Aménagement d'un équipement Petite Enfance. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Par délibération en date du 27 janvier 2006, la Ville a approuvé l'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement d'un équipement petite enfance 30, rue Pasteur, établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont M. Gilbert AUTRET est le mandataire.

Après lancement de la procédure d'appel d'offres, et compte tenu des critères d'attribution des marchés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à passer avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 46 - **Hôtel Groslot. Restauration des façades. Lot n° 3. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec l'entreprise SOCRA, pour le lot n° 3 restauration de sculpture, relatif à la restauration des façades de l'Hôtel Groslot, pour un montant de 160 790,24 €T.T.C. (tranche ferme + tranche conditionnelle 2).

Adopté par 41 voix contre 13.

M. PELLOUX-PRAYER n° 47 - **Maison Bourgogne. Aménagement de studios de répétitions en sous-sols. Divers lots. Approbation d'avenants.**
Mme LABADIE

Afin de prévoir un complément de traitement acoustique pour certains studios, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés relatifs à l'aménagement de studios de répétitions au sous-sol de la Maison Bourgogne, à passer avec les entreprises RODRIGUEZ, BOULAND S.A. et CHESNE pour les montants dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. DUPONT n° 48 - **Corporation de Saint-Fiacre. Attribution d'une subvention.**

A l'occasion des fêtes de la Saint-Fiacre 2007, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Corporation de Saint-Fiacre.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 49 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Mise en œuvre des chèques vacances. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances précisant les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre des chèques vacances au Parc Floral à compter de la saison 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT n° 50 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement.**

Dans le cadre de ses activités de promotion, la Ville souhaite mettre en place au Parc Floral, pour la saison 2007, des animations pédagogiques destinées aux groupes scolaires. Elles se dérouleront en mai, juin, septembre et octobre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement précisant les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre des animations pédagogiques au Parc Floral pour 2007.

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

Le Parc Floral s'engage à verser à l'association le coût de l'animation, soit 2,60 € par enfant pour une heure d'animation.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 51 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Organisation de jeux concours. Approbation du principe. Approbation d'une convention de partenariat financier à passer avec Groupama.**

La Ville d'Orléans organise chaque année diverses animations au sein du Parc Floral et notamment à Pâques la « Course aux œufs de Pâques ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'organisation de jeux concours dotés de prix lors de manifestations organisées par le Parc Floral pour la saison 2007 et les années à venir ;

2°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec GROUPAMA relative à sa participation à hauteur de 627,10 € H.T. aux journées de la « Course aux œufs de Pâques » organisées au Parc Floral les 7 et 8 avril 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 52 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Edition d'un livre par Rustica. Gratuité d'exemplaires. Approbation du principe.**

Les éditions Rustica ont édité au cours de l'année 2006 un ouvrage consacré au Parc Floral.

2 500 exemplaires ont été acquis par la Ville, et sont en vente dans les boutiques du Parc Floral au prix de 15 € T.T.C.

Toutefois, dans le cadre de relations avec différents partenaires mais aussi pour la diffusion interne, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la gratuité de 300 exemplaires de cet ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 53 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique origine nature. Charges locatives. Abandon de créance.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accepter l'abandon de la créance de Mme Myriam BLEJA d'un montant total de 1 689,91 € correspondant à une partie des loyers dus pour la boutique Origine Nature du Parc Floral.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Dénomination de voies.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de rebaptiser l'Allée Camille FLAMMARION : rue Henri TROYAT ;

2°) de dénommer le prolongement de la voie Chemin du Pont Cotelle : Chemin du Pont Cotelle, au lieu de rue des Balletières.

***Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - **Voirie. Travaux d'amélioration. Année 2007. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Afin d'assurer le programme annuel 2007 de travaux d'amélioration de voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes à passer avec l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant minimum de 717 600 €T.T.C. et maximum de 2 990 000 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 56 - **Eclairage public. Travaux d'amélioration. Année 2007. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Afin d'assurer le programme annuel 2007 de travaux d'amélioration de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes à passer avec l'entreprise INEO pour un montant minimum de 215 280 €T.T.C. et maximum de 908 960 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Eclairage public et régulation du trafic. Fourniture de lampes et matériel divers. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert fractionné à bons de commandes, en deux lots, relatif à la fourniture de lampes et matériel divers pour l'éclairage public et la régulation du trafic au titre de l'année 2007, à passer avec la Société REXEL :

- Lot n° 1 : pour un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 €T.T.C. ;

- Séance du vendredi 13 avril 2007 -

- Lot n° 2 : pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 16 avril 2007

Le Maire,

Serge GROUARD